Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID: 013-211300157-20241127-2024_056-AU

DES

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE DE N°2024-056

BOUC BEL AIR

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Code Postal 13320

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L2213-8, L2213-14 et L2213-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2213-44 et R2213-45, R2213-48 à R2213-50.

OBJET:

Reversement des vacations funéraires Novembre 2024

DECIDE

Article 1er: Règlementation

Les agents de police municipale procèdent à l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements pour les opérations funéraires s'effectuant sur la commune de BOUC BEL AIR, 13320.

Article 2: Vacations Funéraires

Le produit de la vacation référencée sur le tableau en annexe est reversé à l'agent ayant réalisé la vacation funéraire, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3:

Monsieur le Directeur général des services,

Monsieur le Chef du service de gestion comptable des finances publiques Monsieur le Chef de service de la police municipale,

Fait à Bouc Bel Air, le 2 7 NOV 2024

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié le : Richard MALLIÉ.







Vacations Funéraires Police Municipale de Bouc Bel Air



Décision n°2024-056 Tableau annexe

Nº	ETABLISSEMENT + N° DE CHEQUE	MONTANT	NOM DU DEBITEUR	DATE D'EMISSION DU CHEQUE	AGENT AYANT REALISE LA VACATION
1	CAISSE D'EPARGNE Chèque n°6547284	23€	POMPES FUNEBRES MANNO GILLES 46, Avenue Victor Hugo 13170 LES PENNES MIRABEAU	15.11.2024	BCP BRANGER Sindy
	TOTAL	23€			

Fait à Bouc Bel Air, le

2 7 NOV 2024

Richard MALLIÉ